



Centre de formation en Naturopathie, Phyto-Aromathérapie,
Réflexologie, Fleurs de Bach et Médecines naturelles
www.plantasante.fr

1

INITIATION À LA NATUROPATHIE

Contrat de formation professionnelle

Le présent contrat (en application du livre IX du Code du travail et notamment des articles L. 6353-3 à L. 6353-7) est conclu entre les soussignés :

1. L'École Plantasante SARL, organisme de formation représenté par Christian BUSSE, Docteur en pharmacie et en ethnologie ou Elisabeth BUSSE, docteur en pharmacie. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 42 67 04246 67 auprès du Préfet de la Région Alsace. Numéro SIREN de l'organisme de formation : 511310666. Adresse de l'organisme de formation et siège social : 2A, rue du Maréchal Koenig 67210-Obernai
2. L'apprenant :

Nom	
Prénom	
Adresse	
Code Postal	
Ville	
E-mail	
Téléphone	



Les objectifs

Cette formation professionnelle vise à vous faire acquérir des connaissances et des savoir-faire pratiques, tout en développant un savoir être et une éthique professionnelle vis-à-vis du conseil des clients.

Les objectifs de l'action concourant à l'adaptation ou au développement des compétences sont :

- ✓ Acquérir ou approfondir les connaissances nécessaires sur les fondamentaux de la naturopathie et les clés de la vitalité.

2

Cette formation s'inscrit dans une action d'adaptation des salariés à leur poste de travail, à l'évolution des emplois, ainsi que leur maintien dans l'emploi.

Dates, durée, effectif de la formation

- Dates de la formation :

- ☐ Du samedi 31 janvier au dimanche 01^{er} février 2026
ou
- ☐ Du samedi 06 au dimanche 07 juin 2026
Ou
- ☐ Du lundi 09 au mardi 10 novembre 2026

(Merci de préciser votre choix)

- ☐ En distanciel
ou
- ☐ En présentiel

- Durée de la formation, nombre de jours, horaires de la formation :
9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00, soit un total de 14 heures sur 2 jours de formation.
- Effectif maximum pour les stages en présentiel : 25 personnes. Contrôle par fiches de présence avec les horaires.

Les moyens pédagogiques et techniques

En fonction de votre formation (et de votre choix, par exemple entre présentiel et distanciel), l'École Plantasanté mobilisera les outils pédagogiques les plus pertinents pour vous permettre de profiter au maximum de votre formation.

Si vous êtes inscrit.e en présentiel, le support de support de cours (en format papier) vous sera remis au début de la session. Si vous êtes inscrit.e en distanciel, le support de cours (en format papier) vous sera envoyé à votre domicile.

Votre formation vous donne accès à la **Plateforme Pédagogique** de l'École Plantasanté :

<https://www.plantasantecours.com/>

Vous retrouverez sur cet espace différents éléments pour vous permettre de profiter au maximum de votre formation. En fonction de la pertinence pédagogique, il pourra vous être proposé d'avoir à disposition la consultation des supports de cours, des QCM, des ressources complémentaires, les accès au « présentiel en direct ».



Objet, nature et caractéristiques de l'action de formation

L'action de formation entre dans la définition prévue à l'article L.6313-1 de la sixième partie du Code du travail. En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation indiquée dans le présent document.

Nature de l'action de formation : actions d'adaptation et de développement des compétences.

Dans le présent contrat vous trouverez explicité :

- Les modalités de déroulement
- Les moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action et le contrôle des connaissances
- Les moyens pédagogiques et techniques
- Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action
- Le contenu de l'action de formation concourant au développement des compétences
- La sanction de la formation et type de certificat

3

Handicap et formation

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous consulter (certaines informations sont disponibles sur le site plantasante.fr, et notre référent handicap, Philippe Busser reste disponible au 06.45.33.75.04)

Public cible et niveau de connaissances nécessaires

La formation est ouverte à tout professionnel de santé, professions médicales, paramédicales, thérapeutes, professionnels du bien-être (ou cherchant à le devenir) ; mais également à tous autres professionnels, salariés ou non, en recherche d'emploi ou indépendants, en reconversion, et souhaitant acquérir ou développer les compétences liées à cette formation.

Cette formation s'adresse à toutes ces personnes motivées ayant besoin de cette compétence et intéressées par la thématique :

- Professionnels (salariés ou indépendants)
- Personnes en reconversion professionnelle
- Personnes souhaitant élargir leur éventail de compétences

Pour profiter pleinement de la formation, l'École Plantasanté recommande le Niveau Baccalauréat. Toutefois, plus que l'obtention du diplôme du Baccalauréat ou de prérequis au niveau des compétences, cette mention correspond davantage à la capacité à assimiler des notions nouvelles, être en mesure d'organiser son travail personnel, gérer la prise de notes, et travailler en autonomie dans une certaine mesure.

En cas de doute, contactez-nous sur planta@plantasante.fr, ou sur le 06 45 33 75 04.

Formatrice et rédactrice

Formation assurée par **Elisabeth BUSSER** (intervenant permanent) Docteur en pharmacie, intervenante en faculté de Pharmacie, praticienne et enseignante en naturopathie, diplômée de l'École des plantes de Bailleul.



L'encadrement

Est exercé par **Christian BUSSER**, directeur de l'Ecole, docteur en pharmacie et en ethnologie, conseiller agréé en fleurs de Bach, ancien directeur de recherche, de laboratoire et producteur de plantes médicinales, ancien pharmacien d'officine, et formateur en facultés de pharmacie, de médecine et d'ethnologie, et dans diverses écoles privées en phyto-aromathérapie, membre fondateur de l'Association française d'aromathérapie clinique (AFAC), et par **Elisabeth BUSSER**, docteur en pharmacie, ex titulaire d'officine, enseignante en facultés et de sciences, ainsi qu'en phyto-aromathérapie, homéopathie, en techniques de préparations à base de plantes y compris dans des ONG, animatrice dans les écoles et jardins botaniques, conseillère en fleurs de Bach.

4

Lieu de l'action

Hôtel Restaurant LE FAUDE - 28 rue du Général Dufieux - 68650 LAPOUTROIE, sous réserve de modification du lieu de stage.

Progression pédagogique de la formation

Progression méthodique sur les fondamentaux de la naturopathie et particulièrement les 3 principales démarches d'hygiène de vie.

1er jour

- Naturopathie : définition, les pionniers, historique.
- Qu'est-ce que la vitalité ?
- Les piliers de la naturopathie : l'alimentation, les mouvements et la respiration, la gestion des émotions.
- Règles d'hygiène de vie (sommeil, digestion, rythme circadien, mouvement...) et de respect de soi.
- Les grandes bases de l'alimentation : l'eau, les groupes d'aliments : protides, glucides, lipides ; (comment manger ? comment boire ?) ; les bonnes huiles, lesquelles peuvent être chauffées ?
- L'équilibre acido-basique ; les vitamines et minéraux.
- Bilans de vitalité. La gestion des émotions : psychologie, fleurs de Bach...
- Mouvement et respiration ; éléments de base.

2ème jour

- Rester jeune à tout âge.
- Les nouveaux besoins avec les années, apports supplémentaires par l'alimentation ou les compléments alimentaires ; le sommeil, la digestion, la peau, les muscles, les os, les articulations, la mémoire...

Le suivi de l'exécution du programme

Evaluations orales durant votre formation et QCM après les cours.

Appréciation des résultats : Certificat

La participation à cette formation permet l'obtention du certificat de réalisation correspondant.

Le certificat de réussite à la formation pourra vous être remis sur simple demande après votre oral de mise en situation professionnelle pendant le cours puis validation d'un QCM.



Portée de la formation et limites des conseils de niveau initiation

La législation actuelle permet à des non-médecins et des non-pharmaciens de vendre les 5 catégories de produits naturels en vente libre cités dans le programme pédagogique, et de les conseiller, à condition de ne pas conseiller de plantes médicinales sous monopole pharmaceutique, ni de pratiquer l'exercice illégal de la médecine en diagnostiquant des maladies ou en utilisant des allégations santé relevant de l'exercice médical.

La réglementation permet légalement de conseiller ces 5 catégories de produits naturels en vente libre :

Information sur la législation en vigueur sur les plantes de phytothérapie en vente libre : Depuis le 11 septembre 1941, un décret du gouvernement de Vichy prévoit que seuls les herboristes certifiés avant cette date et les pharmaciens peuvent gérer une herboristerie en France dans l'état de la législation en France.

- 148 plantes médicinales, suite à l'arrêté 2008-841 du 22.08.2008.
- Plus de 150 huiles essentielles.
- 60 000 compléments alimentaires à base des plantes médicinales précitées et de bien d'autres ingrédients naturel tels que vitamines, et d'oligo-éléments, minéraux, en vente et déposés à la DREETS.
- Les produits diététiques et de régime, contenant en général des plantes médicinales ou alimentaires.
- Les produits cosmétiques, de plus en plus à base de plantes médicinales et/ou d'huiles essentielles.

Connaissances transversales à l'ensemble des modules

A l'issue de la formation, grâce à notre pédagogie et à notre approche globale des matières enseignées, vous serez capables de mobiliser vos connaissances et de faire des liens dans de nombreuses disciplines transversales.

Conditions générales de rétractation, désistement, abandon, report, annulation

Toute demande devra être faite par email sur l'adresse : planta@plantasante.fr ou par courrier au 2A rue du Maréchal Koenig 67210 Obernai.

L'Étudiant.e dispose d'un délai de 14 jours (article L.121-16 du Code de la consommation), à compter de la date de signature du document d'inscription pour se rétracter sans frais, à condition que ce délai couvre la période avant le début de la formation. Dans le cas contraire, le délai de rétractation est limité au nombre de jours avant le début de la formation. Conditions applicables avant le début de la formation :

- Si la formation débute dans plus de 10 jours au moment de la demande : il sera proposé le remboursement de l'intégralité des sommes avancées.
- Si la formation débute dans moins de 10 jours au moment de la demande : l'étudiant.e sera redevable de 50 % du prix de la formation.
- Si la formation débute dans moins de 5 jours, ou a déjà débuté au moment de la demande : les supports de cours vous seront remis (ou envoyé pas La Poste sur simple demande), et l'étudiant.e sera redevable du prix de l'intégralité de la formation, aucun remboursement ne sera effectué.
- Si la formation a déjà débuté, les supports de cours vous seront remis (ou envoyé pas La Poste sur simple demande), et l'étudiant.e sera redevable du prix de l'intégralité de la formation, aucun remboursement ne sera effectué.



Cependant, nous étudierons toute situation de cas de force majeure (refus de congé pour formation par l'employeur / perte d'emploi ou mutation entre l'inscription et le début de la formation / maladie ou décès du stagiaire ou d'un proche / interruption des transports empêchant le déplacement. Tout remboursement des sommes avancées se fera exclusivement sur justificatif d'indisponibilité (document à en-tête signé par l'employeur ; justificatif des transports ; certificat médical ; attestation de décès).

Toute demande de report de formation pourra être étudié. Les mêmes règles que les désistements s'appliquent aux demandes de reports. Le report pourra se faire sous réserve de la disponibilité d'une session de formation similaire ultérieure.

En cas de résiliation du contrat du fait de l'École Plantasanté, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Cas de différend

En cas de litige, les cocontractants conviendront, préalablement à toute action en justice, à une réunion amiable au siège de l'École Plantasanté sur les sujets litigieux, préalablement exposés à l'École Plantasanté par écrit.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, voici les coordonnées du médiateur de la consommation dont relève l'organisme de formation : CNPM, médiation de la consommation - 27 Avenue de la Libération - 42400 SAINT CHAMOND - Tél. 09 83 24 74 88.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés suite à la médiation, le tribunal de Strasbourg sera seul compétent pour régler le litige.



Modalités de paiement

La validation de votre inscription se fera après réception de votre dossier complet.

Pour le règlement de votre formation, vous êtes libres d'opter pour un règlement par **virement**, en **espèces**, ou par **chèque** à l'ordre de l'École Plantasanté (les chèques ne sont valables qu'un an après la date indiquée sur ces derniers).

L'étudiant s'engage à verser à l'École Plantasanté, au titre de sa participation à la formation, et en contrepartie des actions de formation réalisées, une somme correspondant aux frais de formation selon le tarif ci-dessous :

- Le tarif « **Inscription individuelle** » est un tarif préférentiel qui s'applique à l'étudiant(e) lorsque celle-ci ou celui-ci finance personnellement sa formation :

250.00 € net de taxes pour l'ensemble de la formation.

- Le tarif « **Convention de Formation Professionnelle** » :

Le tarif conventionnel est de 400.00 € net de taxes : voir convention (envoyée sur demande).

Ce tarif de référence s'applique à la formation continue des salariés : les conventions avec devis et tarif formation professionnelle concernent une prise en charge par l'employeur ou un organisme externe, par exemple dans le cas d'un financement par un OPérateur de COmpétences (OPCO), d'un financement par une entreprise, d'un plan de licenciement, ou de toute autre solution de financement par une structure tierce. Envoi des documents sur demande par mail sur l'adresse : planta@plantasante.fr. Les Congés Individuels de Formation (CIF) sont remplacés depuis 2019 par le PTP (projet de transition professionnelle) ; le PTP comme le compte personnel de formation (CPF) ne concernent pas les formations de médecine non conventionnelle.

Un accompagnement dans votre recherche de prise en charge financière (France Travail, OPCO, etc.) peut vous être proposé. Pour en connaître les modalités pratiques, merci de contacter le secrétariat de l'école Plantasanté : planta@plantasante.fr en exposant votre situation.

**Engagement par Virement à effectuer à l'École Plantasanté**

À remplir uniquement si la formation est financée par un tiers :

Formation **Initiation à la Naturopathie 2026** financée par :

Nom – Prénom : _ _ _ _ _

250,00 € net de taxes au total selon contrat :

Si vous optez pour un règlement par virement bancaire, le montant est à régler sur le compte de l'École Plantasanté en indiquant comme libellé pour le virement :

« **INIT-NATURO-2026** suivi du nom et prénom du stagiaire » (et non du payeur) :

Ecole Plantasanté :

BNP PARIBAS OBERNAI (01387)

19 RUE DU MARCHE

67210 OBERNAI

RIB : 30004 01387 00010091956 70

IBAN : FR76 3000 4013 8700 0100 9195 670

BIC : BNPAFRPPXXX

Selon Devis :

250,00 € net de taxes

Soit 14 heures de formation sur 2 jours.



Centre de formation en Naturopathie, Phyto-Aromathérapie,
Réflexologie, Fleurs de Bach et Médecines naturelles

www.plantasante.fr

9

Devis de la formation Initiation à la Naturopathie 2026

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00, soit 14 heures de formation sur 2 jours.

Tarif : 250.00 € net de taxes



Le présent contrat prend effet à compter de la date de la signature et prendra fin le dernier jour de la formation selon programme.

Pour valider votre inscription, vous devez :

- **Envoyer 2 exemplaires signés de ce contrat à l'adresse suivante :**
ECOLE PLANTASANTE
2A rue du Mal Koenig
67210 OBERNAI

Un exemplaire signé par l'École Plantasanté vous sera rendu en début de formation.

10

- **Cocher la case suivante :**

- ☐ J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'École Plantasanté joint à ce contrat et l'avoir accepté.

Fait en double exemplaire à :

le :

Le stagiaire écrit de manière manuscrite : « **Lu et approuvé ; j'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur** », dater, signer.

Signature :

Signature de Christian BUSSER, ou
Elisabeth BUSSER
Gérants de l'École Plantasanté

Je joindrai après le délai de rétractation :

- 1 chèque de 250 € à l'ordre de l'École Plantasanté pour valider mon inscription.

Pour le règlement de votre formation, vous êtes libres d'opter pour un règlement par **virement**, en **espèces**, ou par **chèque** à l'ordre de l'École Plantasanté (les chèques ne sont valables qu'un an après la date indiquée sur ces derniers).